

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC de  
Versailles et du Centre*

**Geirec**  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes cedex  
S.A.S. au capital de 385 600 €  
428 929 517 RCS Rennes  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC  
Ouest-Atlantique*

---

## **BROADPEAK**

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES ET/OU A EMETTRE**

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – résolutions n° 18 et 21

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC de  
Versailles et du Centre*

**Geirec**  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes cedex  
S.A.S. au capital de 385 600 €  
428 929 517 RCS Rennes  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC  
Ouest-Atlantique*

---

**BROADPEAK**

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS  
GRATUITES EXISTANTES ET/OU A EMETTRE**

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – résolutions n° 18 et 21

---

Aux actionnaires de la société Broadpeak,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société à la date de leur attribution étant précisé que le nombre d'actions à émettre au titre de l'utilisation conjointe des autorisations d'émission de bons de souscription d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'émission d'options de souscriptions d'actions et l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, respectivement objet des 17ème, 18ème, 19ème et 20ème résolutions de la présente assemblée générale ne pourra, selon la 21ème résolution, excéder 10 % du capital social calculé à la date de l'émission considérée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Rennes, le 26 mai 2023

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

**GEIREC**

*radigue Guillaume*

 *ROUSSEAU Anthony*

**Guillaume RADIGUE**

**Anthony ROUSSEAU**

Associé

Associé